

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 294

DE LYON

Samedi 22 Octobre 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1^{er} & 16 DE CHAQUE MOIS

ANNONCES
A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 32, Rue de la République.
A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité

5 cent le N°

ADMINISTRATION et RÉDACTION : 4, Rue Stella
Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 45-39

5 cent le N°

ABONNEMENTS.
Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 40 fr. 20 fr.
Autres départements... 6 fr. 42 fr. 22 fr.
Étranger (Union postale)... 8 fr. 48 fr. 26 fr.

LA POLITIQUE DU MINISTÈRE DEVANT LA CHAMBRE

FAITS DU JOUR

La Chambre a commencé la discussion des interpellations sur la politique religieuse du cabinet. Elle a entendu des discours de MM. Boni de Castellane, Grousseau, Gayraud et Deschanel. La discussion continue aujourd'hui.

Au début de la séance M. Gauthier de Clagny a soulevé un vif incident à propos du droit d'interpellation.

La bataille continue mollement en Mandchourie où les Russes auraient remporté de nouveaux succès.

Un grave déraillement s'est produit sur la ligne d'Orléans. Trois personnes ont été tuées et plusieurs autres blessées.

La préfecture d'Agén a été complètement incendiée. Les archives sont détruites ainsi que les bibliothèques.

Je répondrai simplement que la mobilité des troupes à cheval n'est pas à dédaigner, même de notre temps, dans certaines circonstances. Il ne s'agit peut-être que de savoir s'en servir à bon escient et je persiste à croire qu'on devrait s'y exercer. Au surplus, l'emploi de la cavalerie dans la guerre moderne reste nettement défini. Il lui appartient de couvrir les mouvements des armées, de protéger leurs flancs ou leurs derrières, d'accompagner les convois de ravitaillement et d'assurer le service des renseignements par des explorations à grandes distances. Au combat, les cavaliers, pied à terre et faisant l'office de trailleurs, peuvent obliger les têtes de colonnes ennemies à se déployer prématurément ou créer sur un point donné une diversion nécessaire.

La charge en masse doit être évidemment réservée pour la fin de l'action, lorsqu'il s'agit de permettre la retraite des troupes à pied, comme à Reichshofen, ou d'achever la déroute de l'adversaire. L'irruption inopinée d'une douzaine d'escadrons au milieu d'une colonne de fuyards peut transformer une défaite en un désastre irréparable. Même au milieu de l'action, l'entrée en scène imprévue d'un régiment lancé à fond de train peut changer sur une partie du champ de bataille la face des choses. A l'audace de la cavalerie doit correspondre, chez les fantassins, un inébranlable sang-froid pour que le choc tourne à leur avantage. Mais qui peut répondre du sang-froid d'une troupe déjà entamée et qui combat depuis plusieurs heures ?

Le général de Négrier qu'on accusera pas d'une passion exagérée pour les troupes à cheval, ne demande pas cependant leur suppression. Il se contente de réclamer et d'indiquer les modifications qu'à son avis il faudrait introduire dans leur tactique. On a cru, à tort, qu'il voulait transformer toute notre cavalerie en une sorte d'infanterie montée. Ce n'est pas sa pensée. L'infanterie montée dont nous possédons un échantillon en Algérie avec les compagnies montées de la légion étrangère, peut rendre en effet de très grands services, mais d'un tout autre genre. Il suffit de fournir à une compagnie d'infanterie un mulet pour deux hommes et on arrive, comme cela se passe à la légion, à lui faire doubler ou tripler les étapes.

On peut exiger autre chose du combattant à cheval, à la condition précisément qu'il soit un excellent cavalier et qu'il manie aussi bien sa carabine que son sabre. Le lancer sur un terrain découvert au-devant d'une infanterie, fusil au poing et qui attend de pied ferme, serait désormais une insigne folie. Les cosaques eux-mêmes ne l'ont pas commis, mais cela ne signale pas que leurs sottises soient restées inactives. Nous saurons exactement après la guerre tout le parti que le commandement sut en tirer.

La fin de la cavalerie, que souhaitent certains esprits paradoxaux, pourrait malheureusement survenir, en France, beaucoup plus tôt qu'ils ne l'imaginent.

Au moment de la discussion de la nouvelle loi sur le service de deux ans, on a déjà montré cet écueil que les Allemands ont pu éviter en retenant leurs cavaliers trois ans et même quatre ans sous les drapeaux.

Les partisans du projet ont prétendu que deux ans suffisaient pour apprendre l'équitation. C'est possible, quoique pas très sûr. En tout cas, si on fait en deux ans un écuyer médiocre, on ne fait pas un soldat capable de se servir de ses armes et de franchir tous les obstacles, sans se préoccuper de son cheval. Voilà pourtant ce qu'on doit attendre d'un cavalier dans le combat, sinon nous sommes d'accord, il faut le supprimer. Mais alors qu'opposons-nous à la cavalerie ennemie pendant le travail de la mobilisation ?

Marcel GIRON.

NOTES POLITIQUES

UNE VICTIME DU DEVOIR

Je n'ai pas lu sans une réelle émotion un fait-divers dont le héros — héros est le mot — est un modeste employé des chemins de fer qui sacrifie sa vie pour éviter une épouvantable catastrophe.

Ce héros s'appelle Gauthier ; il était âgé de 49 ans et exerçait les fonctions d'aligneur à la gare de Thourans. Voici dans quelles conditions il a trouvé la mort : Gauthier allait finir son service de nuit lorsque, vers cinq heures du matin, il crut remarquer qu'une machine en manœuvre s'engageait sur la voie numéro 2 qui était fermée et dont le mécanicien sans doute, n'apercevait pas les signaux.

Un train est attendu par cette voie ; une terrible collision est à craindre. Gauthier, dans son imagination à la perspective d'une catastrophe avec peut-être des morts et des blessés. Il crie : ses cris ne sont pas entendus. N'écoutez alors que son courage, il s'élança à travers l'enchevêtrement de rails, de fils, de poutres dont les alentours d'une gare sont toujours encombrés. Il veut se placer devant la machine en agitant le petit drapeau rouge qui lui sert de signal.

La nuit est noire, le terrain glissant. Il n'a plus, d'ailleurs, à son âge, les jambes aussi légères qu'à vingt ans. Au moment où il allait atteindre la voie fatale sur laquelle allaient se précipiter les deux trains, un dragon ne saurait rompre davantage.

certaine allure, le pied lui glisse. Il tombe face contre terre, le corps en travers du rail, et la roue de la locomotive le coupe exactement en deux tronçons.

Le rôle qu'il a poussé en expirant a suffi pour que le mécanicien stoppât, reconstruit le danger et évitât la catastrophe que Gauthier avait pressentie.

Le sacrifice de cette vie, sacrifice humble, sans parade, sans la griserie qu'éprouve le soldat sur le champ de bataille, sacrifice anonyme, oublié demain, n'est-il pas héroïque ? Cet humble ne mériterait-il pas que l'on décorât son cadavre ?

Voilà comment sont faits les cours d'ouvriers, quels nobles sentiments les animent et de quelle abnégation ils sont capables, au besoin. Ils ne meurent sans hésiter dans l'accomplissement de leur devoir, comme les soldats qui tombent en Mandchourie pour la défense de la Patrie.

S'il y a un Panthéon pour les morts illustres des champs de bataille, pourquoi n'y a-t-il pas un Panthéon pour les victimes obscures du travail ? — Camille Drouot.

INFORMATIONS

165.000 FRANCS DE DÉPÊCHES

Paris, 21 octobre.
La publication des petits papiers de Waldeck-Rousseau nous apprend d'ailleurs que ce ne sont pas les dépêches envoyées par la fuite de Humbert. On sait moins peut-être que la guerre russo-japonaise nous a déjà coûté bien davantage et pour les six premiers mois seulement. M. Delcassé, en effet, annonce pour le budget des affaires étrangères, chapitres des frais imprévus, une insuffisance de 165.000 francs pour 1904, nos correspondants à Tokio, Séoul, Chéou et Sbanghaï. De plus, M. Delcassé demande une augmentation de crédit de 160.000 francs pour parer à toute éventualité en 1905. Ce n'est pas encore la fin de la guerre, et vraiment M. Delcassé coûte cher à renseigner sur les événements de l'Extrême-Orient.

S'il savait au moins quelque chose sur M. de Cuverville !

L'AFFAIRE DAURICHE

Paris, 21 octobre.
A la suite d'une entrevue qu'ils ont eue ce matin, M. Jules Auzary, Alpy, Bonnet et Chenu, avocats, ont arrêté définitivement la liste de leurs témoins.

Cette liste a été communiquée ce soir vers six heures au commissaire du gouvernement. Elle comprend vingt-cinq noms, qui ne seront connus que postérieurement au dépôt de cette liste au parquet du conseil de guerre.

DANS LES CAISSES D'ÉPARGNE

Paris, 21 octobre.
Voici le relevé des opérations des caisses d'épargne pendant la deuxième décennie d'octobre :

Dépôts de fonds..... Fr. 2.783 069
Retraits de fonds..... 6 488 226
Excédent de retraits..... 3 705 226

Excédent des retraits du 1^{er} janvier au 20 octobre 1904 : 33,798,309 fr.

MORT D'UN PROFESSEUR DE CHIRURGIE

Paris, 21 octobre.
Le professeur de chirurgie Tillaux, président de l'Académie de médecine, chef de clinique à l'hôpital de la Charité, grand officier de la Légion d'honneur, a succombé hier soir, à huit heures, à une longue maladie.

Agé de soixante-dix ans, chirurgien éminent, M. Tillaux n'avait jamais cessé d'exercer son art jusqu'en ces derniers temps, mais il devait interrompre son professorat à la fin de la présente année. Le professeur avait à son chevet, hier soir, une dizaine de médecins, la plupart ses collègues à l'Académie.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 21 octobre.
Les ministres se sont réunis en conseil, ce matin, à l'Élysée. M. Rouvier, souffrant, et le général André, en tournée d'inspection dans les forts, n'assistèrent pas à la délibération.

M. Vallé a été autorisé à déposer à la Chambre un projet sur le régime des jeux. Il a fait signer des nominations judiciaires intéressantes au Havre et à Rennes.

LE VOYAGE DE M. CHAUMÉIN EN ALGÉRIE

M. Chauméin a rendu compte de son voyage en Algérie et a fait part des vœux qui lui ont été exprimés à maintes reprises par les chambres de commerce et les membres des corps élus au sujet des mesures à prendre pour éviter ou atténuer autant que possible la répercussion que pourrait avoir à l'avenir sur les intérêts de l'Algérie les graves comme celle de Marseille s'il venait à s'en produire de nouvelles.

LA RUPTURE AVEC LE VATICAN

Le conseil s'est entretenu des interpellations sur la rupture avec le Vatican. M. Combes se propose de demander à la Chambre, dans le cas où le débat ne pourrait pas être terminé aujourd'hui, de s'ajourner exceptionnellement demain.

COMMENT INTERPELLER

Un bon tour joué à M. Combes. — Amendement à la loi de finances.

Paris, 21 octobre.
M. Combes a des habitudes et, paraît-il, veut les garder tant qu'il sera ministre ; c'est du moins ce qu'il a déclaré le jour de la rentrée des Chambres.

Or, une de ses habitudes c'est de ne point répondre aux questions ou interpellations... On se souvient qu'il y a quelques semaines, M. Syveton, député du 2^e arrondissement, avait écrit au président du Conseil pour lui demander d'accepter une question au sujet

de l'arrestation arbitraire de M. Nollhan, à Hendaye. Fidèle à sa tactique, M. Combes ne répondit pas.

Mardi dernier, M. Syveton alla droit au banc des ministres prier M. Combes de bien vouloir lui dire s'il acceptait la question.

De fort mauvais humeur, le président du conseil fit la déclaration suivante : « Monsieur, je me suis bien promis de ne jamais répondre à une question. Si la chose en vaut la peine, interpellé-moi. D'ailleurs, le fait regrettable qui s'est produit est le dernier de ce genre... etc. » — M. Combes préfère qu'on l'interpelle... pour renvoyer les interpellations qui le gênent aux calendes grecques.

Mais à malin malin et demi.
Sans plus attendre, M. Syveton a déposé un amendement à la loi de finances, section de l'intérieur, chapitre de la sûreté générale, titre des commissaires spéciaux, demandant une réduction de 15.000 francs sur ce chapitre, et pour cause. Il faudra bien qu'on s'explique, car on est toujours obligé de discuter un amendement à la loi de finances.

Et que dira la Chambre quand elle saura que la surveillance organisée par M. Combes autour de Déroulède nous vaut huit commissaires spéciaux ; coût : 50.000 fr.

Que dira-t-elle encore quand elle saura qu'on arrête illégalement à Hendaye, non seulement des membres du comité de la Patrie française, mais d'anciens ministres, comme de Freycinet, à qui est arrivé cette aventure ; des députés, comme Théodore Denis d'anciens présidents de République comme Castim-Perier, qui, à Saint-Sébastien, avait osé parler dans la rue à Déroulède ?

La majorité dira peut-être amen à toutes les platitudes que M. Combes lui sortira, mais, grâce au dossier que M. Syveton établira à la tribune, le peuple de France saura du moins à quelle besogne honteuse sert une partie de l'argent des contribuables. Il saura encore quels tracassiers et quels trembleurs sont les hommes qui nous gouvernent.

Espérons enfin que beaucoup des interpellateurs qu'on ne voit pas écouter sagement des voies d'amendements à la loi de finances, fassent entendre ainsi leurs critiques quand même.

M. DELPECH ET M. DELCASSÉ

Paris, 21 octobre.
Ils sont l'un et l'autre représentants de l'Arrière, M. Delpech au Sénat, M. Delcassé à la Chambre, mais la concordie est loin de régner entre eux.

Il y a quelques jours, M. Galy-Gasparrou, autre député de l'Arrière, organisait une manifestation en l'honneur de M. Delcassé. M. Delpech, invité, a refusé de s'y associer et en a donné les motifs dans une lettre qu'il rend publique.

Au point de vue de la politique générale, écrit M. Delpech, M. Delcassé n'inspire aux radeaux qu'une confiance limitée. On connaît sa tendresse pour le Vatican et pour la milice congolaise.

Au point de vue extérieur, la réalité de ses services diplomatiques a été exagérée par des amis complaisants. Le projet de traité avec le Siam n'a pas été heureusement conçu et les avantages de l'accord anglo-français restent à déterminer. Il serait temps d'en soumettre l'examen aux représentants du pays.

Les républicains lut rapprochent de n'avoir pas su, ou de n'avoir pas voulu introduire l'élément républicain dans ce ministère des affaires étrangères, dont la plupart des agents contiennent à balayer en toute impunité nos institutions démocratiques.

Pourquoi donc voulez-vous que je m'associe à cette manifestation ? Dois-je ne rejouer le rôle joué par M. Delcassé dans l'arrière ? Tromper la confiance des républicains auxquels il doit sa fortune, il a assuré, momentanément, je l'espère, le triomphe du bloc de droite dans ce conseil général qu'il préside et où je n'ai pas trouvé une majorité pour signer l'adresse de félicitations à M. Combes.

Vous savez par quels procédés, naguère inconnus dans notre département, ses plus intimes et peu scrupuleux agents ont essayé de le faire élire au Sénat, en remplacement de l'un des deux sénateurs membres fidèles de cette majorité à laquelle le ministre actuel doit d'être au pouvoir et de s'y maintenir.

Votre comité eût dû constater avec admiration que Talleyrand et Guizot, seuls des prédecesseurs de M. Delcassé, ont fait un plus long séjour au ministère des affaires étrangères. Il a oublié Richelieu et Mazarin. Peu importe, d'ailleurs ; la valeur d'un ministre ne se mesure pas à la durée de ses fonctions.

Je m'en tiens à cette considération que les hommes du Bloc de gauche ne sauront s'écarter de l'indépendance politique de M. Delcassé. M. Rancé a l'occasion de lui en dire son avis avec une dure franchise, après nos dernières élections sénatoriales.

Je vous prie d'agréer, mon cher collègue, etc.

DELPECH,
Sénateur de l'Arrière.

CHEZ LES SOCIALISTES

La politique générale du parti. — La délégation des Gauches. — Une scission n'est pas probable.

Paris, 21 octobre.
Celle nuit, le conseil national du parti socialiste français a tenu une réunion importante.

La question à l'ordre du jour était la participation du parti à la délégation des Gauches. Il s'agissait aussi de répondre à l'offre faite par les gauchistes et par les blanquistes d'établir l'unité du socialisme français sur les bases adoptées par le Congrès international d'Amsterdam. Beaucoup de députés assistaient à cette séance, notamment MM. Jaurès, Briand, Collard, Normand, Gérault-Richard.

Le débat a commencé par la lecture d'une lettre de M. Dubrenou, du parti socialiste de France, qui annonce la constitution d'une délégation chargée d'étudier les moyens d'unification des forces socialistes sur le principe de la lutte de classe et conformément aux décisions des congrès internationaux.

M. Renaudel constata que le parti socialiste de France, dans sa communication, n'a pas posé de conditions et que, si le P. S. F. posait des conditions, le même il l'accepterait.

raité à l'avance d'impuissance la procédure d'unification. Il demande qu'on procède d'abord à la nomination de la commission. M. Revelin défend la même proposition. Il croit l'unité possible et examine la situation du parti socialiste dans le Bloc. Il trouve trop hésitante la politique économique du ministère, qui ne fait pas appliquer la loi sur le travail avec assez de sévérité. En conclusion, il dit que l'unification du parti a une telle importance qu'il faudrait la réaliser même au prix de la séparation d'avec le Bloc.

M. Jaurès déclare alors qu'il est également partisan de l'unité. Que l'on nomme une commission chargée de prendre contact avec le Parti socialiste de France. Il y consent, mais il fait ses réserves. Il tient à la participation des socialistes à la délégation des Gauches. L'abandonner, ce serait se dé-savoir et cela équivaudrait à une diminution du parti.

M. Ducos de la Haillie lui répond : « Nous devons franchement aller à l'unité et nommer notre délégation. »

M. Ury dit que l'on doit se soumettre aux décisions du Congrès d'Amsterdam. Il pense que la politique du ministère est menacée d'une faillite prochaine.

M. Longuet critique la politique actuelle du groupe socialiste parlementaire.

M. Briand prend nettement parti en faveur de la politique actuelle du groupe ;

Il est impossible de concilier la politique ministérielle avec la sortie du Bloc. Nous ne voulons pas d'une politique d'hypocrisie.

D'ailleurs, cette collaboration, tout fait des réserves sur les conséquences de l'union avec les groupes de gauche. C'est pourtant à l'unanimité qu'elle a été votée, bien qu'à cette époque il s'agissait seulement de l'exécution de la loi de 1901.

Cette heure, nous arrivons aux réformes essentielles du programme démocratique. Si nous avons réussi à conduire l'œuvre républicaine jusqu'ici, c'est grâce à notre collaboration étroite avec la majorité.

D'ailleurs, cette collaboration, tous les députés de tous les partis, y compris les révolutionnaires, la pratiquent. Est-ce que les grandes commissions où l'on se fait déléguer pour quatre ans ne constituent pas cette collaboration ?

Il y a donc collaboration. Actuellement, nous collaborons avec le Bloc, autour d'un sapin vert. Si nous quittons la délégation, nous collaborerons comme le font les révolutionnaires, derrière une colonne ou à la buvette, mais nous n'aurons pas les avantages moraux que donne à une pareille collaboration active proclamée et quelquefois décisive.

La discussion n'a pas été close par cette intervention. Elle reprendra dimanche à une heure et demie, mais, on admettant même qu'elle tourne contre MM. Jaurès et Briand, ce qui, d'après nos renseignements, est peu probable, le groupe socialiste parlementaire ne cessera pas d'envoyer ses représentants à la délégation des Gauches et le débat serait renvoyé au congrès de 1905....

LA CHAMBRE

Paris, 21 octobre.

M. Henri Brisson ouvre la séance devant des banquettes à moitié vides. On valide tout d'abord sans débat l'élection de M. Albert Le Roy, député de Privas (Ardèche).

LE CAS DU COMMANDANT CUGNET

M. Henri Brisson annonce qu'il a reçu de M. de Montebello l'interpellation dont nous avons parlé hier, que le député de Reims a déposée à l'adresse du ministre de la guerre sur le cas du commandant Cugnet.

M. de Montebello : La Chambre sait le caractère d'urgence de mon interpellation. Le ministre ne peut que se résigner. Espérons son prompt retour. Mes collègues me sauront gré d'insister sur sa prompt discussion. (Applaudissements au centre.)

LE DROIT D'INTERPELLATION

M. Gauthier de Clagny développe ensuite un projet de résolution aux termes duquel il demande que le droit d'interpellation de chaque député soit sauvegardé et qu'on continue les jours qui suivront une interpellation à la discussion de laquelle le seul vendeur n'aura pas suffi.

Les gauches se répandent en interruptions hostiles, mais il leur faut bon gré mal gré supporter à la tribune la présence du député nationaliste de Versailles qui, pendant une longue demi-heure, développe éloquentement le dispositif de son projet de résolution.

M. Gauthier de Clagny : Ce n'est pas tel que sa rogée l'ordre du jour de nos travaux. C'est dans vos conventions magiques et dans vos conciliabules secrets. (Applaudissements au centre et à droite.)

Le droit d'interpellation est la base même de notre régime parlementaire. Chaque fois que vous y portez atteinte, vous violez la Constitution. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

Vous avez fait passer à Marseille. Notre grand droit de la République est ruiné par les grèves que vous avez tolérées, que vous avez favorisées. La représentation de Marseille est traitée de se faire entendre, vous la renvoyez de vendredi en vendredi. Réellement, l'opposition n'a rien fait. (Vifs applaudissements au centre et à droite.)

Le pays aussi en a assez !
M. Gustave Rouanet : Aux armes, citoyens !

M. Gauthier de Clagny : Pour nous défendre contre le gouvernement dénué de tout scrupule, il nous faut de l'énergie et aussi de l'union. Opposons au bloc de M. Combes le bloc défenseur de nos libertés.

M. Jaurès (ironiquement) : Très bien !
M. Gauthier de Clagny : Vous applaudissez M. de Clagny de la gauche, parce que je suis tout haut ce que je pense. Croyez-vous que notre bloc ne vaut pas le vôtre, Monsieur Jaurès, vous, l'Internationale, le collectiviste, qui marquez la main dans la main avec les gros capitalistes de l'Union démocratique et de la Gauche radicale ! (Vifs applaudissements au centre et à droite.)

Ca qui fait votre force, c'est votre audace. Sous ce rapport, ils sont passés maîtres. Quand ils sentent leurs rangs s'éclaircir, ils ne se contentent pas de gêner, ils menacent. Leur faiblesse nous le monnaie de l'énergie et de l'audace ? Soyons énergiques, soyons audacieux nous ne tarderons pas à voir revenir à nous la majorité de ce pays, qui est nôtre. (Bravos répétés à droite et au centre.)

M. Jean Codet monte à la tribune.
M. Prache lui crie : « Vivez les Soeurs de Rochechouart ! Dites-nous comment vous avez rétabli la congrégation chez vous ! »

La droite et le centre éclatent en applaudissements.

MM. Charles Bos et Hubbard, radicaux dissidents, se font remarquer par leur hostilité à M. Codet.

M. Jean Codet : Les moeurs parlementaires dont vous vous plaignez, Monsieur Gauthier de Clagny, ont été instituées par un ministre qui vous fut cher : le ministre Méline.

La Chambre a déjà été saisie d'une proposition identique par M. Maurice Sembat, mais le rapporteur de cette proposition et je vous promets de vous la soumettre dans le plus bref délai.

M. Lasies dépose sur l'heure un nouveau projet de résolution qui est en quelque sorte le complément du projet de M. Gauthier de Clagny.

M. Lasies : M. Codet n'était-il pas de la majorité de M. Méline, auquel il reproche d'avoir institué de pareilles moeurs ? (Bravos ironiques à droite.)

M. Henri Brisson : On croira difficilement que la liberté de la tribune n'est pas respectée dans cette Chambre. On croira aussi que les développements oratoires auxquels personne ne s'attendait.

Comment voulez-vous que votre droit d'interpellation soit intégralement maintenu ? Depuis le début de cette année, cent vingt interpellations ont été faites. On croira aussi que les ordres du jour motivés ont été discutés et votés. Je ne crois donc pas que vous ayez tant à vous plaindre ! (Applaudissements à gauche.)

M. Aynard : Est-ce respecter le droit d'interpellation que de les renvoyer de jour en jour ? Il ne faut pas jouer sur les mots ! Vous faites de notre droit une interprétation judaïque.

M. Jean Codet : Je demande le renvoi de ces projets de résolution à la commission du règlement.

M. Gauthier de Clagny : On ne peut demander ni voter le renvoi, car mon projet de résolution n'est pas une modification au règlement, mais son application.

Mon distingué collègue, M. Aynard...
M. Jules Coustant : Distingué ! (Mouvement général.)

M. Gauthier de Clagny : Je n'ai pas voulu dire que M. Aynard fut le seul membre distingué de cette Chambre.

M. Jules Coustant : Je ne suis pas banquier, je suis un simple ouvrier et j'ai la prétention d'être aussi distingué que M. Aynard. (Nouveaux rires au centre.)

Et puis je ne suis pas comme vous, monsieur Gauthier, je ne possède pas un titre de noblesse qui ne m'appartient pas.

M. Gauthier de Clagny : Soyons de bonne foi et unissons-nous, minorité et majorité, pour étudier ensemble les mesures qu'il faut prendre pour faire respecter nos droits.

M. Ribot : Il faut renvoyer au bureau le projet de M. Gauthier de Clagny. Il est de fait qu'il y a accumulation d'interpellations, mais il faut de la bonne foi. Il est, parmi le grand nombre de interpellations nécessaires dont le gouvernement devrait être le premier à demander la discussion, l'ait confiance dans le président de la Chambre pour faire aboutir le plus tôt possible une réforme indispensable.

M. le président : Le président ne pourra que proposer à la Chambre des séances supplémentaires.

Les deux projets de résolution sont renvoyés au bureau.

LA RUPTURE AVEC LE VATICAN

INTERPELLATION BONI DE CASTELLANE
Ce n'est qu'à trois heures et demie que commence la discussion des interpellations sur la politique religieuse du cabinet.

M. Henri Brisson annonce que M. Paul Meunier, député radical de l'Aube, l'un des auteurs des interpellations, retire sa demande.

M. Boni de Castellane, dont l'interpellation est la première en date, ouvre le feu.

M. Boni de Castellane : En l'absence du Parlement, le président du conseil a exercé une politique contraire à celle du ministre des affaires étrangères, que la Chambre avait ratifiée à une grosse majorité. (Très bien à droite.)

Le ministre des affaires étrangères a affirmé une politique extérieure indivisible, dans laquelle il plaçait le maintien des droits et des privilèges de la France. Pendant six années, il a renouvelé cette affirmation et défendu la nécessité des rapports diplomatiques avec le Saint-Siège et au maintien des protecteurs.

M. de Castellane continue :
Le gouvernement entend-il conserver à la France la prérogative ancienne qu'elle a eue de conserver jusqu'à ce jour ? M. Delcassé avait constaté, dans un de ses discours, que l'influence que nous tenions de notre protectorat avait menacé et que nous avions besoin de l'appui du Saint-Siège pour le maintien contre nos rivaux, et il insistait sur la solidarité nécessaire entre l'Église latine et la puissance protectrice.

Il tenait ce langage en 1889. En 1902, il combattait la commission du budget qui refusait le crédit des missions. Il renouvelait ces déclarations en 1903 et elles reçoivent toujours l'approbation de la Chambre, à une grosse majorité.

DISCOURS DE M. GROUSSEAU

M. Grousseau succède à M. de Castellane.

M. Grousseau : Le discours prononcé à Auxerre par le président du conseil a aggravé les difficultés. Le président du conseil a engagé le gouvernement dans la voie de la séparation de l'Église et de l'État. Le mot d'ordre a été lui qui veut la séparation.

Or, dans les affaires récentes de Laval et de Dijon, on a vu que c'était le gouvernement qui avait exclu tout terrain d'entente et combiné une rupture de manière à la rendre inévitable. (Applaudissements à droite.)

Pourquoi le président du conseil a-t-il affirmé que Rome opposait un refus systématique aux prêtres choisis par lui pour l'épiscopat, sous prétexte qu'il n'y avait pas eu d'entente préalable ?

La matière en litige entre le Saint-Siège et le gouvernement, c'est d'abord une lettre adressée par le cardinal secrétaire du Saint-Office à l'évêque de Laval, pour lui demander de résigner ses fonctions. C'est ensuite la signification adressée aux évêques de Dijon. Ces lettres ont été adressées aux deux évêques, les invitant à se rendre à Rome.

Le gouvernement

qu'il n'y avait nullement en violation. Il n'y a rien dans le Concordat qui indique que le Saint-Siège ne peut, sans le consentement préalable du gouvernement, enjoindre à un évêque de renoncer à son diocèse. Le gouvernement a même pas essayé de contredire ou de refuser le raisonnement du Saint-Siège. Il n'a rien répondu. Il s'est borné à rompre les relations officielles avec le Saint-Siège.

que désormais vous ignorerez complètement l'Église? La représentation diplomatique et la séparation sont deux questions distinctes. M. Combes a parlé à Auxerre du protectorat d'Orient comme il avait parlé à Tregér de la question des Balkans. Nous ne devons pas nous laisser impressionner par les déclarations de M. Combes. Nous ne devons pas nous laisser impressionner par les déclarations de M. Combes.

Renforts russes
Saint-Petersbourg, 21 octobre.
Le huitième corps d'armée, venant de Kharbka, est arrivé en grande partie à Moukka et est aussitôt reparti pour le front.

proie des flammes. En très peu de temps, la préfecture entière brûla. La bibliothèque et les dossiers de la deuxième division sont détruits, ainsi que la plus grande partie des meubles appartenant au préfet.

Mais, le syndicat vainqueur ne se repose pas sur ces lauriers péniblement gagnés. Et le secrétaire nous confie : « Quand la situation sera réglée pour tous les choristes parisiens, nous nous occuperons de nos camarades de province, qui sont dans une situation identique à celle de nous nous trouvons il y a quelques mois ».

LA VIE LYONNAISE
LA VIE MILITAIRE
La répartition des classes
L'autorité militaire vient de faire afficher dans les mairies le tableau donnant la répartition des vingt-cinq classes formant l'armée française, à dater du 1er novembre prochain.

On invoque les Articles organiques, mais beaucoup de ces articles sont en contradiction avec le Concordat. Ce n'est pas la première fois que le Saint-Siège use de son droit disciplinaire. En 1878, il suspendit l'évêque de Maurienne et le ministre des cultes d'Alors, M. Dufaure, ne formula aucune protestation.

Les Caisses de Chômage
Paris, 21 octobre.
La commission d'assurance et de prévoyance sociales a entendu lecture du rapport de M. Millerand sur les diverses propositions de loi relatives aux caisses de chômage.

Dépêches à Sensation
Paris, 21 octobre.
Le correspondant du Petit Journal à Saint-Petersbourg signale le bruit que deux bataillons russes ont eu contact avec leur corps sur les bords du Tai-Té et qu'ils auraient été détruits par une colonne de l'armée de Kouroki.

Déraillement sur la Ligne d'Orléans
Plusieurs victimes
Blois, 21 octobre.
Un grave accident s'est produit ce matin, à quatre heures et demie, sur le réseau d'Orléans.

LES AFFAIRES DE MACÉDOINE
Constantinople, 21 octobre.
Une dépêche de Salonique annonce qu'hier soir, à dix heures, un prétre bulgare a été tué de cinq coups de revolver, au seuil de sa maison.

DEUX PROCÈS PERDUS
Le procès de la Ville de Lyon devant le Conseil d'Etat
La ville de Lyon vient de perdre deux procès très importants au conseil d'Etat au sujet des taxes de remplacement.

AUTOUR DU PARLEMENT
Les Caisses de Chômage
Paris, 21 octobre.
La commission d'assurance et de prévoyance sociales a entendu lecture du rapport de M. Millerand sur les diverses propositions de loi relatives aux caisses de chômage.

Courte Trêve
Saint-Petersbourg, 21 octobre.
On ne croit pas que la trêve sera de longue durée maintenant. Dès que les approvisionnements en munitions seront refaits, car la consommation de projectiles a été effrayante.

L'Ordre du Jour de Kouropatkine
rédigé par Alexeïeff
Saint-Petersbourg, 21 octobre.
On a maintenant la certitude que l'ordre du jour de Kouropatkine a été rédigé entièrement par l'amiral Alexeïeff et imposé au généralissime, qui a fait appel à l'empereur mais n'a point été soutenu.

CHORISTES & DIRECTEURS
Les revendications des choristes de théâtre. — Un syndicat qui triomphe. — La question des moustaches. — Projets de bataille.
Paris, 21 octobre.

LES AFFAIRES DE MACÉDOINE
Constantinople, 21 octobre.
Une dépêche de Salonique annonce qu'hier soir, à dix heures, un prétre bulgare a été tué de cinq coups de revolver, au seuil de sa maison.

LES AFFAIRES DE MACÉDOINE
Constantinople, 21 octobre.
Une dépêche de Salonique annonce qu'hier soir, à dix heures, un prétre bulgare a été tué de cinq coups de revolver, au seuil de sa maison.

DISCOURS DE M. DESCHANEL
M. Paul Deschanel monte à la tribune. Dès les premières paroles, il se déclare aux applaudissements des gauches, partisan de la séparation.

LA GUERRE Russo-Japonaise
La bataille continue. — Nouveaux succès russes. — La situation à Port-Arthur.
Saint-Petersbourg, 21 octobre.

LA GUERRE Russo-Japonaise
La bataille continue. — Nouveaux succès russes. — La situation à Port-Arthur.
Saint-Petersbourg, 21 octobre.

CHORISTES & DIRECTEURS
Les revendications des choristes de théâtre. — Un syndicat qui triomphe. — La question des moustaches. — Projets de bataille.
Paris, 21 octobre.

LES AFFAIRES DE MACÉDOINE
Constantinople, 21 octobre.
Une dépêche de Salonique annonce qu'hier soir, à dix heures, un prétre bulgare a été tué de cinq coups de revolver, au seuil de sa maison.

LES AFFAIRES DE MACÉDOINE
Constantinople, 21 octobre.
Une dépêche de Salonique annonce qu'hier soir, à dix heures, un prétre bulgare a été tué de cinq coups de revolver, au seuil de sa maison.

DISCOURS DE M. DESCHANEL
M. Paul Deschanel monte à la tribune. Dès les premières paroles, il se déclare aux applaudissements des gauches, partisan de la séparation.

LA GUERRE Russo-Japonaise
La bataille continue. — Nouveaux succès russes. — La situation à Port-Arthur.
Saint-Petersbourg, 21 octobre.

LA GUERRE Russo-Japonaise
La bataille continue. — Nouveaux succès russes. — La situation à Port-Arthur.
Saint-Petersbourg, 21 octobre.

CHORISTES & DIRECTEURS
Les revendications des choristes de théâtre. — Un syndicat qui triomphe. — La question des moustaches. — Projets de bataille.
Paris, 21 octobre.

LES AFFAIRES DE MACÉDOINE
Constantinople, 21 octobre.
Une dépêche de Salonique annonce qu'hier soir, à dix heures, un prétre bulgare a été tué de cinq coups de revolver, au seuil de sa maison.

LES AFFAIRES DE MACÉDOINE
Constantinople, 21 octobre.
Une dépêche de Salonique annonce qu'hier soir, à dix heures, un prétre bulgare a été tué de cinq coups de revolver, au seuil de sa maison.

DISCOURS DE M. DESCHANEL
M. Paul Deschanel monte à la tribune. Dès les premières paroles, il se déclare aux applaudissements des gauches, partisan de la séparation.

LA GUERRE Russo-Japonaise
La bataille continue. — Nouveaux succès russes. — La situation à Port-Arthur.
Saint-Petersbourg, 21 octobre.

LA GUERRE Russo-Japonaise
La bataille continue. — Nouveaux succès russes. — La situation à Port-Arthur.
Saint-Petersbourg, 21 octobre.

CHORISTES & DIRECTEURS
Les revendications des choristes de théâtre. — Un syndicat qui triomphe. — La question des moustaches. — Projets de bataille.
Paris, 21 octobre.

LES AFFAIRES DE MACÉDOINE
Constantinople, 21 octobre.
Une dépêche de Salonique annonce qu'hier soir, à dix heures, un prétre bulgare a été tué de cinq coups de revolver, au seuil de sa maison.

LES AFFAIRES DE MACÉDOINE
Constantinople, 21 octobre.
Une dépêche de Salonique annonce qu'hier soir, à dix heures, un prétre bulgare a été tué de cinq coups de revolver, au seuil de sa maison.

MARIAGE SECRET
PAR PAUL BERTINAT
QUATRIÈME PARTIE
PAR L'AMOUR!
Le passé qui parle
— Naturel? Pourquoi?
— Parce que c'est à eux que le domaine appartient d'un jour. C'est ainsi que le vieux Castéras a réglé ses affaires. Eh bien, il n'a pas voulu accepter ce que lui offrait don Miguel.

LA GUERRE Russo-Japonaise
La bataille continue. — Nouveaux succès russes. — La situation à Port-Arthur.
Saint-Petersbourg, 21 octobre.

LA GUERRE Russo-Japonaise
La bataille continue. — Nouveaux succès russes. — La situation à Port-Arthur.
Saint-Petersbourg, 21 octobre.

CHORISTES & DIRECTEURS
Les revendications des choristes de théâtre. — Un syndicat qui triomphe. — La question des moustaches. — Projets de bataille.
Paris, 21 octobre.

LES AFFAIRES DE MACÉDOINE
Constantinople, 21 octobre.
Une dépêche de Salonique annonce qu'hier soir, à dix heures, un prétre bulgare a été tué de cinq coups de revolver, au seuil de sa maison.

LES AFFAIRES DE MACÉDOINE
Constantinople, 21 octobre.
Une dépêche de Salonique annonce qu'hier soir, à dix heures, un prétre bulgare a été tué de cinq coups de revolver, au seuil de sa maison.

Dernière Heure

BOURSE DE LONDRES
Consolidés... 88 3/4
Rég. de l'Inde... 103 1/2
Turc Unifié... 85 1/8

serve; M. Chamberland, ancien député, sous-directeur à l'Institut Pasteur; le colonel de Castelnaud.

LE DRAME DE BOLOGNE

RENVOI DE L'AFFAIRE
Turin, 21 octobre. — Le président lève l'audience de la matinée après quelques minutes afin de permettre aux avocats de s'entendre au sujet de l'opportunité de la suspension des débats.

A L'OFFICIEL

Paris, 21 octobre. — L'Officiel publie un décret approuvant l'avenant passé entre le préfet de l'Isère et la Société Grenoble de tramways électriques supprimant des places de 1^{er} classe.

AU PRYTAÑÉE MILITAIRE

Paris, 21 octobre. — M. Boissier, lieutenant au 4^e d'infanterie, est nommé instructeur au Prytanée de la Vierge.

A L'ECOLE DES MINES

Paris, 21 octobre. — Une décision accorde des diplômes d'ingénieurs civils des mines aux élèves sortants de l'Ecole des Mines de Saint-Etienne dont les noms suivent :

Tardieu, Godfroy, Pailhony, Pelabou, Massonnet, Imbert, Michaud, Ganard, Malterin, Pissone.

Fugère, Nodot, Richard, Gaem, Blan, Millet, Charrier, Pales, Viricel, Brice, Ledent, Buisson, Bido, Mauduit, Jabeou, Eynac, B. Héraud, Bourdit, Rocaut.

GRÈVE DE TISSEURS

Reims, 21 octobre. — Deux cents tisseurs sont en grève à Jussey-Cote à Reims, ils demandent une augmentation de tarif. Les patrons menacent de fermer complètement leur usine si le travail n'est pas repris lundi prochain.

LA SEPARATION

Le Puy, 21 octobre. — M. Vigouroux, député du Puy, président du concours agricole de Graponne-sur-Arzon, après un discours sur les questions locales, a abordé la séparation des Eglises et de l'Etat et s'est déclaré pour la séparation avant les élections. Rappelant un discours précédemment prononcé, il se déclare partisan d'une séparation libérale et sans vexation.

EN AUTRICHE

Vienne, 21 octobre. — Après une séance tumultueuse, la Diète de la Basse-Autriche a adopté avec les voix des socialistes chrétiens, une motion de blâme au gouvernement à cause de l'interdiction d'un cortège aux flambeaux, en l'honneur du bourgmestre de Vienne.

LA PRINCESSE DE COBURG

Vienne, 21 octobre. — Le maréchal de la cour a reçu aujourd'hui une requête de la princesse de Cobourg tendant à faire examiner son état mental par trois experts français, les docteurs Magnaud, Joffroy et Garnier.

LA CONFÉRENCE DE LA PAIX

Washington, 21 octobre. — Dans quelques jours, le président Roosevelt invitera les puissances à envoyer des délégués à la nouvelle conférence de la paix à la Haye et à désigner la date de la réunion qui conviendrait le mieux.

Autour du Parlement

LA SEANCE DE DEMAIN
Paris, 21 octobre. — La première partie de la séance de demain sera consacrée aux trois auteurs d'interpellations, MM. Hubard, Baudry-d'Asson et Engerand qui n'ont pas pu parler aujourd'hui.

PROMOTIONS DANS LA LEGION D'HONNEUR
Voici le texte de la proposition de loi tendant à autoriser le gouvernement à accorder des croix supplémentaires de la Légion d'honneur à l'occasion de la fête de la Mutualité.

UN PROJET DE M. CAZENEUVE
Paris, 21 octobre. — M. Cazeneuve a déposé à la fin de la séance de la Chambre une proposition de loi tendant à modifier l'article 20 de la loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique.

L'AFFAIRE DAUTRICHE

Les témoins
Paris, 21 octobre. — Voici la liste des témoins pour le conseil de guerre de l'affaire Dautriche :

Témoins cités à la requête de l'accusation : Les colonels Faurie, Hollender, Flache, les généraux Delanoe et de Lacroix; le commandant Brisse, le capitaine Lamblin, le commandant Baudard, MM. Grille, France, commissaire de surveillance; Tamps, ancien commissaire central; Boissier, commissaire central de Nice; Legrand, major de la requête du colonel Rollini; Kranz, député, ancien ministre de la guerre; et Maurice Paléologue, directeur aux affaires étrangères.

Témoins cités à la requête du capitaine François: général Metzinger, général de division Durand, général Pelletier, commandant la 5^e brigade; Clémentel, député; le lieutenant-colonel Dufour.

Témoins cités à la requête du capitaine Marschal: le général Pomard, de la 3^e division; le général de la 3^e division d'infanterie; le capitaine Goussier; le capitaine Robinet; et tout; M. Larivière, rentier à Lunéville.

Témoins cités à la requête du capitaine Dautriche: le général Chambert, de la ré-

Courrier des Sports

MULLER AU VELODROME DE GENAS
C'est dimanche qu'aura lieu au vélodrome de Genas la course de 100 kilomètres avec entraîneurs mécaniques, course qui avait été renvoyée par suite de mauvais temps.

CHALLENGE DUBONNET
C'est dimanche qu'aura lieu le premier match comptant pour le challenge Dubonnet entre le Football-Club de Lyon et le Lyon-Olympique.

L'ATHLETISME A L'U. V. F.
Aujourd'hui samedi à 8 heures 1/2, demie du soir, salle Kouch, 10, rue Amédée-Ronot, séance d'entraînement aux haltères sur les quatre mouvements imposés par les éliminatoires régionales et séance de lutte.

FOOTBALL-CLUB DE LYON
Rugby. — Les équipiers seconds sont convoqués à 14 h. 14, les équipiers premiers à 2 h. 14. Peuses des courses au Grand-Camp.

Association. — Les équipiers sont convoqués à 2 heures précises pour l'entraînement en vue du match contre le Sporting-Club de Lyon.

Sortie du dimanche 23 octobre. — Rendez-vous place du Pont-Mouton, 5 heures du matin. La Demi-Lune, l'Arbre-sec, Tarare, Ampieville, Cubize, Col de Gondras, Meaux, Col de Favard, Ranchal, Col des Celliers, les Echarnes, un tir, etc. On partira par la route de l'Arbre-sec, Losanne, Champagne, Allard: 15 kilomètres à l'heure.

Le meilleur accueil est réservé à tous. Jeudi 27, à 8 heures du soir, assemblée du groupe au local du T.C.F., 27, rue de l'Arbre-sec.

COMMUNICATIONS DIVERSES

La Cascade (Société amicale chorégraphique). — Aujourd'hui samedi, cours de danse élémentaire de 8 heures, au siège, salon Ribot, 10, rue Balaclavade.

On reçoit les adhésions, les parents peuvent assister aux cours.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Lyon, 21 octobre, à 4 h. soir.
La baisse barométrique qui commençait à se produire hier sur les Iles-Britanniques s'est continuée et depuis vingt-quatre heures elle a été de 12 mm sur l'Inde et de 8 mm à Dunkerque.

On prévoit pour les 24 heures suivantes des pluies avec vents du N-O et du S-O. Les températures extrêmes observées dans nos trois stations sont de: 17° et 19° au mont Verdun, 10° et 17° à Saint-Genis, 11° et 15° au Parc.

Le temps semble devoir être encore doux et assez beau avec bruyant le matin.

CONDITION DES SOIES DE LYON

Table with columns: SOIES, GRADES, PRIX, etc. showing market conditions for silk.

COURS DU HAVRE

Table with columns: COTONS, CAFFES, etc. showing market prices for various commodities.

DEMANDEZ PARTOUT

ELIXIR DE BON-SECOURS
Souverain dans les Syncopes, Faltaises, Maux de cœur, indigestions, Refroidissements et dans les nombreuses affections qui exigent des secours pour rappeler les forces et la vie.

SPECTACLES ET CONCERTS

GRAND THEATRE. — Ce soir à 8 h., Hamlet, grand opéra en 5 actes. Musique d'Anstole Thomas.

THEATRE DES CELESTINS. — Ce soir, 1 à 8 heures, La Baillolette, drame en 5 tableaux de MM. Rouget et Decourcelle.

NOUVEAU THEATRE. — Ce soir à 8 h. 1/2, Mademoiselle Aurore, pièce en 3 actes de M. Champagné.

CASINO - KURSAAL. — Tous les soirs, spectacle varié, nombreuses attractions. Dimanches, fêtes, matinées à 2 heures.

CONCERT DE L'HORLOGE. — Tous les soirs à 8 h. 1/2, spectacle varié. Nombres attractions. Dimanches et fêtes, matinées à 2 heures.

GUIGNOL DU GYMNASSE 30, quai Saint-Anthon. — Tous les soirs, Barb-Bleu, féerie en six tableaux. Dimanches et fêtes, matinée à 2 heures.

GUIGNOL DU PASSAGE DE L'ARGUE. — Tous les soirs, Si l'on était Roi. Dimanches et fêtes, matinée à 2 heures.

CIRQUE BURBAU FRERES. — Avenue de la République, vendredi 23 octobre.

Un concours.

Un concours aura lieu le 5 janvier 1905, à l'Ecole du Val-de-Grâce à Paris, pour un emploi de répétiteur de médecine opératoire et d'accouchement, à l'Ecole de Lyon.

Casino-Kursaal.

Il est rare de rencontrer actuellement dans un music-hall une troupe aussi homogène que celle qu'on vient de voir applaudir chaque soir au Casino-Kursaal. Du commencement à la fin c'est un véritable enchantement. Le programme est varié, attrayant, nouveau. Qu'on en juge par cette très simple énumération : Les 5 seours Romanos, les excellents chorégraphes de l'Empire de Londres; la joyeuse Gabrielle Lange, Darlus M...; le roi des comiques; les 10 Geni, Caroli, dont le nom seul évoque des choses étonnantes, stupéfiantes. A ces artistes sont venus s'ajouter à la soirée mondaine d'hier les Antares, qui ont fait s'élever à l'envi toute la salle. Malgré la perfection d'un tel ensemble, on nous annonce pour mardi prochain les sensationnels débuts de Cléo de Mérode, l'exquise danseuse de l'Opéra; de Tom Ilearn, l'homme qui a fait rire le shah, et de bien d'autres numéros qui attireront dans l'établissement de la rue de la République des foules toujours enthousiastes.

Demain dimanche, matinée avec Caroli.

Conseils municipaux.

La quatrième session ordinaire des conseils municipaux, pour l'année 1904, dans le département du Rhône, s'ouvrira, pour la ville de Lyon et toutes les villes et communes du département, dimanche 6 novembre prochain.

DEMANDEZ LA GENTIANE FRANÇAISE

Vices du Sang, maladies de la peau, dartres, boutons, démangeaisons, dépôts d'humeurs, goitres, grossesses, plaies, ulcères, abcès, sont toujours guéris par le Sirop de GENTIANE FRANÇAISE, 32, rue Lanterne, Lyon. Eviter les contrefaçons.

FAITS DIVERS

Suicide rue Bugaud. — Des voisins de M. P... tailleur, âgé de 69 ans environ, demeurant rue Bugaud 48, inquiétés de ne pas l'avoir aperçu comme d'habitude, se rendirent hier à 9 heures du matin dans ses appartements.

Un voleur de carrioles. — Le nommé Clément M..., âgé de 41 ans, jardinier, avait trouvé un singulier moyen de se procurer de l'argent. Il louait, au lieu de la carriole, un moyennant 0.40 cent. l'heure et se hâtait de les vendre à vil prix.

Collisions de voitures. — Hier, Mme Reynaud, habitant à Saint-Diérier-au-Mont-d'Or, avait laissé son cheval devant la maison portant le numéro 23 du quai de Serin. Pendant qu'elle livrait du lait à l'une de ses clientes, son cheval se tourna en travers de la chaussée et l'attelage fut heurté par un camion de la maison... par suite de quoi, la jardinière a été renversée, les bestiaux de lait se sont répandus sur la chaussée.

Tombe dans la Saône. — M. Antoine Prost, terrassier, demeurant rue de la Madeleine, 37, qui se trouvait hier soir à 6 heures sur le ponton des Mouches du quai Saint-Antoine, est tombé dans la Saône.

Médecin dans la rue. — Des passants ont trouvé hier étendu sans connaissance, un malade, M. Pierre Blanchet, âgé de 64 ans, demeurant rue de la République, 15.

Arrestations. — Le service de la Sûreté a procédé aux arrestations suivantes : Joseph L..., 45 ans, pour vol qualifié de Vaise; Alban P..., 26 ans, pour insoumission à l'autorité militaire; Claude G..., 32 ans, repris de justice, à qui le séjour de Lyon est interdit.

VILLEURBANNE. — Filliciations. — Nous avons appris avec plaisir que le gardien de la paix Thomas, de Villeurbanne, avait reçu une lettre de félicitations pour services signalés.

Le garde Thomas a déjà reçu de ces lettres et nous nous demandons pourquoi on attend pour désigner à médaille ce vaillant homme.

Travaux. — M. Victor Viorat, épicier, cours Lafayette prolongé, 97, avait perdu hier, un mandat-poste de 80 francs.

Le précieux papier a été trouvé par M. Bonnet Rogé, rue de Jonage, 56, qui l'a déposé au poste de la Cité, où le propriétaire l'a réclamé quelques instants après.

Protestation. — Un groupe de commerçants de Monplaisir nous prie de signaler à qui de droit l'impolitesse que manifeste à l'égard du public, le receveur des contributions indirectes, M. Marcelin, grande rue de Monplaisir, 78.

Cet acte ne nous paraît pas, et si les commerçants ne peuvent quelquefois se rendre au bureau à cette heure.

Ce fonctionnaire salarié devrait accorder plus de temps et apporter un peu plus de courtoisie dans ses rapports avec les contribuables.

TRIBUNE POLITIQUE

Groupe Républicain nationaliste. — Les adhérents du Groupe et leurs amis étaient réunis avec empressement à la réunion générale de mercredi dernier.

La séance est ouverte à 9 h. sous la présidence du camarade Mann.

La parole est donnée de suite au camarade Faizauz, confère, lequel dans un très brillante causerie, nous expose l'organisation de la République selon la doctrine nationaliste et les nombreuses réformes sociales et démocratiques à réaliser.

Sur les idées émises s'engage une discussion intéressante à laquelle prennent part les camarades Siger, Borne et Charles. Le débat est clos par une spirituelle et éloquentة réplique du camarade Mann.

Il est ensuite procédé à l'élection de 3 membres du comité, sont élus les camarades Faizauz, Kroder et Vergin.

La séance est levée à 11 h. 1/2, chacun regrette la fin de la séance et se félicite de la camaraderie qui a régné pendant.

R. N. — Ce soir, samedi à 8 h. 1/2, permanence au local, 15, rue Cornudet, à l'avenue, s'aura et réédition du fameux « Paris ».

COURRIER DES SPECTACLES

Nouveau-Théâtre. — Les débuts de la troupe de comédie ont été hier un réel succès pour elle et pour le directeur, M. Maurice Champagne, est des mieux interprétés.

En première ligne, Mme Frédérique, M. Paul Perret, M. Béril, M. Daubert, Mme Dorlan, etc. Ce soir, second rôle, demain matinée à 2 heures. Le spectacle continuera par la Loterie, de M. Maurice Champagne.

Casino-Kursaal. — Les Automatas qui arrivent directement de l'Aquarium de Saint-Petersbourg ont apporté un numéro nouveau.

Mademoiselle Aurore

est un mélange de grosse bouffonnerie et de scènes banales qui a été merveilleusement défendue par la troupe de la Nouvelle-Scène.

Mlle Frédérique a su éviter dans le rôle de Mademoiselle Aurore la charge et les exagérations; quant à MM. Paul Perret et Borel, ils nous ont montré comédiens, même dans une pièce médiocre, on pouvait être bons artistes.

CHRONIQUE

DE LA FAÇON D'ECRIRE L'HISTOIRE

Il y a quelques jours, notre distingué confrère parisien, M. Louis Desmoullins, sur la foi d'une information quelque peu hâtive, s'élevait, dans le Gaulois, contre le refus, par le conseil municipal de Lyon, de voter les crédits nécessaires par les obscures de M. Gaillatton.

Il y avait là, incontestable erreur ou bonne foi surprise et M. Augagneur écrit à M. Desmoullins une missive rectificative.

Nous sommes en droit de supposer que la lettre de M. le Maire n'était point conçue en termes très précis, car notre confrère ajoute aujourd'hui ces quelques lignes, à son article quotidien :

M. Augagneur m'écrit que la municipalité de Lyon a mis à la charge de la ville les obsèques de M. Gaillatton.

Le conseil municipal aurait donc acquitté les frais de la cérémonie religieuse, et je dois le féliciter d'avoir infligé à M. Combes cette leçon très méritée.

M. Augagneur aurait-il donc omis de spécifier que la municipalité avait décidé de régler simplement le coût de la « partie civile » des funérailles, suivant le terme même qui fut employé au conseil municipal ?

Cette mesquinerie absurde, fut relevée ainsi qu'elle le méritait par toute la presse indépendante lyonnaise avec assez d'énergie et d'indignation, pour qu'à Paris, dans les milieux surtout où l'on n'ignore point les journaux de la province, on n'en perçut point quelque écho.

On doit donc déplorer, que le Gaulois et, par suite, le public parisien, adressent à M. Augagneur des félicitations qui, certes, en la circonstance, nous semblent fâcheusement déplacées.

Des actes d'intolérance tels que celui qui nous occupe mériteraient, au contraire, d'être blâmés sévèrement par ceux-là mêmes qui se distinguent dans maints combats en faveur de la Liberté.

Mais voilà, malgré le téléphone et le télégraphe, Lyon est si loin de Paris !

LES FÊTES DE LA TOUSSAINT.

Les billets d'aller et retour pris pendant les fêtes de la Toussaint sur les lignes du P.-L.-M., seront valables depuis le 28 octobre jusqu'au 4 novembre, c'est-à-dire une durée consécutive de 8 jours.

Les fêtes de la Toussaint. — Les billets d'aller et retour pris pendant les fêtes de la Toussaint sur les lignes du P.-L.-M., seront valables depuis le 28 octobre jusqu'au 4 novembre, c'est-à-dire une durée consécutive de 8 jours.

Les ouvriers, en réunion publique à Saint-Etienne, ont accepté l'offre qui leur était faite, connaissant leur adhésion à la conciliation.

Le lundi 10 octobre, un certain nombre d'ouvriers de la région de Saint-Gobain se réunirent près des abords des puits. Dans la soirée, la première qui ait eu lieu depuis que la compagnie exploite la concession, ne prend, hélas, guère la tournure de vouloir se terminer.

Après une matinée nos lecteurs au courant de ce mouvement, nous croyons utile de revenir en arrière et d'expliquer les phases du conflit actuel.

Le 10 octobre, un certain nombre d'ouvriers de la région de Saint-Gobain se réunirent près des abords des puits. Dans la soirée, la première qui ait eu lieu depuis que la compagnie exploite la concession, ne prend, hélas, guère la tournure de vouloir se terminer.

Après une matinée nos lecteurs au courant de ce mouvement, nous croyons utile de revenir en arrière et d'expliquer les phases du conflit actuel.

Le 10 octobre, un certain nombre d'ouvriers de la région de Saint-Gobain se réunirent près des abords des puits. Dans la soirée, la première qui ait eu lieu depuis que la compagnie exploite la concession, ne prend, hélas, guère la tournure de vouloir se terminer.

Après une matinée nos lecteurs au courant de ce mouvement, nous croyons utile de revenir en arrière et d'expliquer les phases du conflit actuel.

Le 10 octobre, un certain nombre d'ouvriers de la région de Saint-Gobain se réunirent près des abords des puits. Dans la soirée, la première qui ait eu lieu depuis que la compagnie exploite la concession, ne prend, hélas, guère la tournure de vouloir se terminer.

Après une matinée nos lecteurs au courant de ce mouvement, nous croyons utile de revenir en arrière et d'expliquer les phases du conflit actuel.

Le 10 octobre, un certain nombre d'ouvriers de la région de Saint-Gobain se réunirent près des abords des puits. Dans la soirée, la première qui ait eu lieu depuis que la compagnie exploite la concession, ne prend, hélas, guère la tournure de vouloir se terminer.

Après une matinée nos lecteurs au courant de ce mouvement, nous croyons utile de revenir en arrière et d'expliquer les phases du conflit actuel.

Le 10 octobre, un certain nombre d'ouvriers de la région de Saint-Gobain se réunirent près des abords des puits. Dans la soirée, la première qui ait eu lieu depuis que la compagnie exploite la concession, ne prend, hélas, guère la tournure de vouloir se terminer.

Après une matinée nos lecteurs au courant de ce mouvement, nous croyons utile de revenir en arrière et d'expliquer les phases du conflit actuel.

Le 10 octobre, un certain nombre d'ouvriers de la région de Saint-Gobain se réunirent près des abords des puits. Dans la soirée, la première qui ait eu lieu depuis que la compagnie exploite la concession, ne prend, hélas, guère la tournure de vouloir se terminer.

Après une matinée nos lecteurs au courant de ce mouvement, nous croyons utile de revenir en arrière et d'expliquer les phases du conflit actuel.

Le 10 octobre, un certain nombre d'ouvriers de la région de Saint-Gobain se réunirent près des abords des puits. Dans la soirée, la première qui ait eu lieu depuis que la compagnie exploite la concession, ne prend, hélas, guère la tournure de vouloir se terminer.

Après une matinée nos lecteurs au courant de ce mouvement, nous croyons utile de revenir en arrière et d'expliquer les phases du conflit actuel.

Le 10 octobre, un certain nombre d'ouvriers de la région de Saint-Gobain se réunirent près des abords des puits. Dans la soirée, la première qui ait eu lieu depuis que la compagnie exploite la concession, ne prend, hélas, guère la tournure de vouloir se terminer.

Après une matinée nos lecteurs au courant de ce mouvement, nous croyons utile de revenir en arrière et d'expliquer les phases du conflit actuel.

Le 10 octobre, un certain nombre d'ouvriers de la région de Saint-Gobain se réunirent près des abords des puits. Dans la soirée, la première qui ait eu lieu depuis que la compagnie exploite la concession, ne prend, hélas, guère la tournure de vouloir se terminer.

Après une matinée nos lecteurs au courant de ce mouvement, nous croyons utile de revenir en arrière et d'expliquer les phases du conflit actuel.

Le 10 octobre, un certain nombre d'ouvriers de la région de Saint-Gobain se réunirent près des abords des puits. Dans la soirée, la première qui ait eu lieu depuis que la compagnie exploite la concession, ne prend, hélas, guère la tournure de vouloir se terminer.

Après une matinée nos lecteurs au courant de ce mouvement, nous croyons utile de revenir en arrière et d'expliquer les phases du conflit actuel.

Le 10 octobre, un certain nombre d'ouvriers de la région de Saint-Gobain se réunirent près des abords des puits. Dans la soirée, la première qui ait eu lieu depuis que la compagnie exploite la concession, ne prend, hélas, guère la tournure de vouloir se terminer.

Après une matinée nos lecteurs au courant de ce mouvement, nous croyons utile de revenir en arrière et d'expliquer les phases du conflit actuel.

Le 10 octobre, un certain nombre d'ouvriers de la région de Saint-Gobain se réunirent près des abords des puits. Dans la soirée, la première qui ait eu lieu depuis que la compagnie exploite la concession, ne prend, hélas, guère la tournure de vouloir se terminer.

Considérant qu'il résulte de l'instruction que les habitants des lieux dits Frayre et de la Bièvre...

Considérant qu'il résulte de l'instruction que les habitants des lieux dits Frayre et de la Bièvre...

Considérant qu'il résulte de l'instruction que les habitants des lieux dits Frayre et de la Bièvre...

Considérant qu'il résulte de l'instruction que les habitants des lieux dits Frayre et de la Bièvre...

Considérant qu'il résulte de l'instruction que les habitants des lieux dits Frayre et de la Bièvre...

Considérant qu'il résulte de l'instruction que les habitants des lieux dits Frayre et de la Bièvre...

Considérant qu'il résulte de l'instruction que les habitants des lieux dits Frayre et de la Bièvre...

Considérant qu'il résulte de l'instruction que les habitants des lieux dits Frayre et de la Bièvre...

Considérant qu'il résulte de l'instruction que les habitants des lieux dits Frayre et de la Bièvre...

Considérant qu'il résulte de l'instruction que les habitants des lieux dits Frayre et de la Bièvre...

Considérant qu'il résulte de l'instruction que les habitants des lieux dits Frayre et de la Bièvre...

Considérant qu'il résulte de l'instruction que les habitants des lieux dits Frayre et de la Bièvre...

Considérant qu'il résulte de l'instruction que les habitants des lieux dits Frayre et de la Bièvre...

Considérant qu'il résulte de l'instruction que les habitants des lieux dits Frayre et de la Bièvre...

Considérant qu'il résulte de l'instruction que les habitants des lieux dits Frayre et de la Bièvre...

Considérant qu'il résulte de l'instruction que les habitants des lieux dits Frayre et de la Bièvre...

Considérant qu'il résulte de l'instruction que les habitants des lieux dits Frayre et de la Bièvre...

Considérant qu'il résulte de l'instruction que les habitants des lieux dits Frayre et de la Bièvre...

Considérant qu'il résulte de l'instruction que les habitants des lieux dits Frayre et de la Bièvre...

Considérant qu'il résulte de l'instruction que les habitants des lieux dits Frayre et de la Bièvre...

Considérant qu'il résulte de l'instruction que les habitants des lieux dits Frayre et de la Bièvre...

Considérant qu'il résulte de l'instruction que les habitants des lieux dits Frayre et de la Bièvre...

Considérant qu'il résulte de l'instruction que les habitants des lieux dits Frayre et de la Bièvre...

Considérant qu'il résulte de l'instruction que les habitants des lieux dits Frayre et de la Bièvre...

Considérant qu'il résulte de l'instruction que les habitants des lieux dits Frayre et de la Bièvre...

Considérant qu'il résulte de l'instruction que les habitants des lieux dits Frayre et de la Bièvre...

Considérant

COURS DE LYON

Table of stock market prices for Lyon, including various bonds and shares.

COURS DE PARIS

Table of stock market prices for Paris, including various bonds and shares.

MINES D'OR

Table of gold mine prices and market activity.

Banque Ottomane. — 588, 586. Dont 5 au 29, 600, 597, 590.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 21 octobre. La séance a débuté excellente pour finir lourde, sur de nombreuses réalisations sur l'ensemble.

Paris, 21 octobre. Le marché paraît entré de nouveau dans une phase de réalisations dues à des causes spéciales.

Permettez des Fonds russes. L'Extérieure souille un peu pour se remettre de la course un peu vive fournie hier par des vendeurs de primes auxquels on a fait que le chemin de fer français fermes, à l'exception de l'Orléans sur un accident arrivé près de Blois.

NOTA: Le chroniqueur Trebla répond à toutes demandes de renseignements. Joindre un timbre de 0.15 pour la réponse.

BIÉTRIX AINÉ & C

Entre les soussignés: Mme veuve Joséphine Paillardet, demeurant à Lyon, rue Coyssevoix, 2.

5^{ME} DE PUBLICITE

Artistique et Commerciale. ANONIME AU CAPITAL DE 425.000 FRANCS. SIÈGE SOCIAL: LYON - 52, Rue de la République, 52 - LYON

ANNONCES ET RÉCLAMES. AFFICHAGE FRANCE ET ÉTRANGER. Distribution d'Imprimés. HOMMES-SANDWICHES. VOITURES-RÉCLAME. PRIX MODÉRÉS.

TRESOR DES CHEVEUX. ANTISEPTIQUE et RÉGÉNÉRATEUR. Souverain contre toutes les Affections du Cuir Chevelu.

EMPLATRE BARBERON. 40 ANS DE SUCCÈS. Pour la GUÉRISON RAPIDE ET BON MARCHÉ des MALADIES SECRÈTES ET CONTAGIEUSES.

TRAITEMENT BARRAJA SANS COPAHU VÉGÉTAL NI MERCURE. Pour la GUÉRISON RAPIDE ET BON MARCHÉ des MALADIES SECRÈTES ET CONTAGIEUSES.

TEINTURE & DÉGRAISSAGE. J. MINOT. 21, rue de Marseille, 21, Lyon.

LE GUIDE EN BEAUJOLAIS. Villefranche-Tarare - Villefranche-Monsois. Lozanne-Paray-le-Monial.

PHOTOGRAPHES. Développement, retouche, tirage sur tous papiers, agrandissement photo-collographie, travaux amateurs, groupe pour Sociétés à des prix exceptionnels.

ANNONCES ET RÉCLAMES. AFFICHAGE FRANCE ET ÉTRANGER. Distribution d'Imprimés. HOMMES-SANDWICHES. VOITURES-RÉCLAME. PRIX MODÉRÉS.

« LE RAPPEL REPUBLICAIN » DE LYON. Journal Démocratique Quotidien. Rhônes et départements limitrophes: 3 francs; Paris: 4 francs; Autres départements: 6 francs.

H. BAUCHE & C. INCROCHETABILITE. INCOMBUSTIBILITE ABSOLUES. COFFRE-FORT "LE CUIRASSE". FOURNISSEURS DES MINISTÈRES, DES BANQUES, ETC.

MAISON D'HABITATION. Avec JARDIN de 300 mètres environ. PRIX AVANTAGEUX.

LOTTERIE. POUR LA CONSTRUCTION D'UN MUSÉE A VALENCIENNES (Nord). Plus 115 autres lots de 1.000, 500 & 100 francs.

Je soussigné(1) demeurant à... déclare souscrire un abonnement de (2) au Rappel Républicain et m'engage à verser la somme de... à l'Administration du journal qui se charge d'en opérer le recouvrement.

LES NUITS ROUGES. PAR Jules MARY. PREMIÈRE PARTIE. L'Armée des Misérables. Cela fait deux heures et quart, Mme Byrne m'a quitté à neuf heures.

se mourait, à l'horizon, dans la forêt lointaine. Bientôt il lui fut impossible de douter. Les ombres étaient revenues, en plus grand nombre, et on eût dit, tant elles étaient pressées les unes contre les autres, qu'elles rendaient plus noire encore et plus impénétrable l'obscurité de la nuit.

avec des cris inarticulés, il se précipita au milieu des flammes. Il se mit à courir autour de la maison, brandissant les armes au-dessus de sa tête comme si brusquement il eût été atteint de folie.